Image not found or type unknown

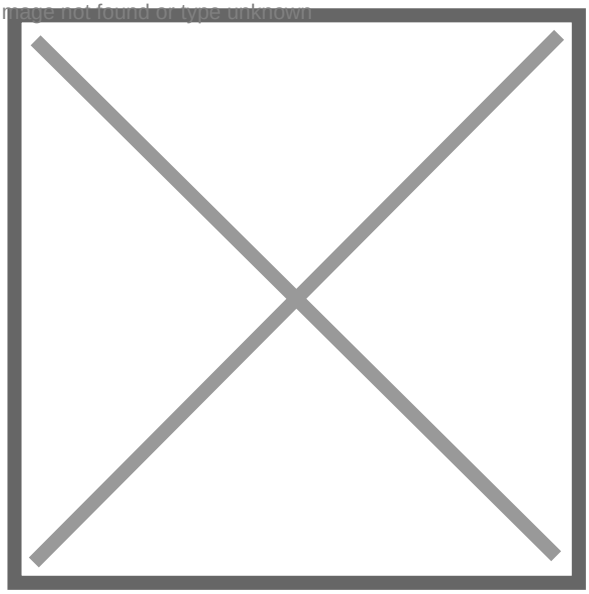

Vol à l'étalage sans reconnaissance des faits

Par **Funambulette**, le **11/02/2013** à **22:57**

Bonjour,
Je sais que ce que je vais dire par la suite va me faire passer pour une délinquante idiote mais ce n'est absolument pas le cas. Merci de m'aider sans me juger.
J'ai 28 ans et j'ai tenter de voler un haut de 12,90 euros (oui c'est ridiculement honteux) dans un magasin de vêtements. Ce n'est pas une bonne période pour moi (déces, difficultés au travail) ce n'est pas une excuse mais je ne sais pas pourquoi j'ai arraché l'antivol et le ticket (abimant ainsi le haut). Après être passée à la caisse pour régler un autre achat, les portiques ont sonné et la gérante m'a demandé si j'avais quelques chose dans mon sac, j'ai répondu que j'avais un haut qui m'appartenait. Mais elle ne m'a pas cru et voyant que le haut était déchiré sa conviction était faite. Elle m'a demandé de payer le haut parce qu'il était déterioré et la je ne sais pas si c'est la honte ou quoi mais j'ai tout nié, ce haut m'appartient, je n'ai pas sonné en entrant et il n'est pas question que je paye pour un haut qui m'appartient. La gérante m'a demandé si j'avais le ticket de caisse mais j'ai prétendu que je ne l'avais pas sur moi et que je regarderai en rentrant. Elle m'a demandé ma carte d'identité et a noté des numéros et mon adresse (qui est celle de mes parents) me disant que si je ne revenais pas avec le ticket elle contacterait la gendarmerie. Je suis partie sans le haut et sans avoir payé.
Je sais que c'est mal, je ne sais pas ce qui m'a pris mais voilà ma question : estce que les gendarmes vont venir chez moi ? chez mes parents ? qu'est ce que je risque réellement ? que me conseillez-vous ?
Merci de votre attention, merci de vos réponses qui m'aideront je l'espère à passer à autre chose (je ne mange plus, j'ai passé ma journée sur internet en quête d'informations) inutile de préciser encore combien je suis désolée et combien cette "aventure" m'aura servi de leçon.

Par **citoyenalpha**, le **12/02/2013** à **14:33**

Bonjour

En effet il est possible qu'une plainte pour vol soit déposée.

Dans ce cas la gendarmerie vous convoquera pour vous entendre sur le fait reproché.

Si vous le souhaitez vous pouvez toujours régler par chèque le vêtement au commerçant.
Cela vous permettra d'apaiser votre conscience.
Il conviendra de ne point s'incriminer dans le courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception.
Vous indiquerez juste votre identité ainsi que le chèque est en paiement du vêtement X (décrivez la marque le modèle)

Restant à votre disposition

Par **Funambulette**, le **12/02/2013** à **18:28**

Merci pour cette réponse rapide qui me rassure un peu.
Cependant il y a quelque chose que je trouve étrange, si j'envoie un chèque n'est-ce pas reconnaitre mon acte ? vous dites "il conviendra de ne point s'incriminer" mais l'acte d'envoi ne l'est-il pas lui même, incriminant ?
Honnêtement (si je puis dire évidemment) à part le fait que les portiques ont sonné, je ne pense pas que le magasin ait des preuves sur mon acte (à part si il y avait des caméras dans les cabines)... ne devrais-je pas attendre cette convocation et expliquer que c'était un malentendu (que le vêtement était vraiment à moi). Certes ce n'est pas très honnête mais si je dois être convoquée de toute façon, autant essayé d'économiser quelques euros. (oui honte à moi...)
Cela dit à part etre convoquée qu'est ce que je risque ? de la prison ? une amende ? de combien ?
Merci encore pour votre attention.

Par **citoyenalpha**, le **12/02/2013** à **19:04**

L'article 311-3 du code pénal dispose que :

Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

En général pour une première plainte à l'encontre d'une personne pour un faible montant le procureur exige le remboursement de la victime et en général procède à un rappel à la loi.
Sauf réitération dans les 3 ans le procureur ne poursuis que rarement.
Toutefois il le peut.

Restant à votre disposition

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés